Informations de base

2000/0304(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Lutte contre la criminalité organisée: soutien financier, programme de prévention Hippocrate **Subject** 7.30.30 Lutte contre la criminalité	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures	KESSLER Margot (PSE)	16/01/2001

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Justice et affaires intérieures(JAI)	2337	2001-03-15
Transports, télécommunications et énergie	2364	2001-06-28

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Justice et consommateurs	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
29/11/2000	Publication de la proposition législative	COM(2000)0786	Résumé
15/01/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/03/2001	Vote en commission		
20/03/2001	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0094/2001	
04/04/2001	Débat en plénière		
05/04/2001	Décision du Parlement	T5-0197/2001	Résumé
28/06/2001	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
28/06/2001	Fin de la procédure au Parlement		
07/07/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/0304(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 034-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0094/2001	20/03/2001	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0197/2001 JO C 021 24.01.2002, p. 0257-0329 E	05/04/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2000)0786 JO C 096 27.03.2001, p. 0244 E	29/11/2000	Résumé
Document de suivi	SEC(2005)0524	15/04/2005	Résumé
Document de suivi	SEC(2006)0333	07/03/2006	Résumé
Document de suivi	SEC(2006)1798	20/12/2006	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0716/2001 JO C 221 07.08.2001, p. 0103	30/05/2001	
CofR	Comité des régions: avis	CDR0100/2001 JO C 357 14.12.2001, p. 0061	13/06/2001	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2001/0515
JO L 186 07.07.2001, p. 0011

Résumé

Lutte contre la criminalité organisée: soutien financier, programme de prévention Hippocrate

2000/0304(CNS) - 15/03/2001

Le Conseil a confirmé l'accord provisoire sur le contenu substantiel de la proposition de la Commission en vue d'une décision du Conseil établissant un programme d'encouragement, d'échanges, de formation et de coopération dans le domaine de la prévention de la criminalité (Hippocrate).

Lutte contre la criminalité organisée: soutien financier, programme de prévention Hippocrate

2000/0304(CNS) - 07/03/2006

OBJECTIF : présenter une évaluation de certains programmes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

CONTENU : Le présent document de travail de la Commission constitue l'évaluation finale des anciens programmes Grotius II, Oisin II, Stop II, des programmes Falcone et Hippokrates et de l'évaluation provisoire du programme AGIS.

Pour rappel, depuis janvier 2003, les cinq premiers programmes constitués sous le titre VI (Grotius, Oisin, Stop, Falcone et Hippokrates), menés de 1996 à 2002, ont été regroupés dans un programme unique - le programme-cadre AGIS (2003-2007).

Les objectifs principaux de ce document sont les suivants :

- présenter un résumé des principaux résultats et conclusions de cette évaluation ;
- analyser les recommandations principales ;
- présenter des propositions concrètes pour la période de programmation suivante et, notamment, tirer des conclusions concernant la mise en œuvre des programmes qui doivent remplacer le programme AGIS. Pour rappel, la Commission a déjà présenté au Conseil et au Parlement européen un nouveau programme destiné à remplacer le programme AGIS pour la période de programmation 2007-2013.

La Commission a déjà présenté au Conseil et au Parlement européen des propositions pour les programmes amenés à remplacer le programme AGIS (le programme de sécurité et, dans une certaine mesure, le programme de justice) pour la période de programmation suivante. Il est à noter que les recommandations à la fois générales et spécifiques qui sont examinées dans ce document peuvent être entièrement mises en œuvre dans le nouveau cadre juridique.

Les principales conclusions de l'évaluation se présentent de la manière suivante :

Les premiers programmes sous le titre VI ainsi que le programme AGIS ont été des programmes utiles qui ont apporté une contribution très positive à l' accroissement des connaissances, de la compréhension et de la confiance parmi les groupes cibles. Ceci représente un facteur crucial dans l' amélioration de la coopération transnationale dans ce domaine, le but ultime étant la création d'une zone de justice, de liberté et de sécurité.

Tous les programmes ont conduit à la mise en œuvre de projets concrets qui n'auraient pas, dans la plupart des cas, existé sans l'aide financière des programmes, ou auraient existé sous un format différent mettant moins en avant les aspects transnationaux. Tandis que la plupart des parties concernées reconnaissent le besoin et les bénéfices résultant des projets de coopération transnationale, peu de propositions alternatives de financement existent, qui permettent la mise en œuvre des projets semblables.

L'élément transnational est très important dans la plupart des projets mis en œuvre, et a été plus prédominant ou mieux intégré dans le cadre du programme AGIS que dans les premiers programmes du titre VI.

Les programmes ont mené à la création et au renforcement de beaucoup de réseaux formels et informels, ceci peut être considéré comme l'un de leurs principaux mérites. Pour les anciens programmes du titre VI, des bénéfices durables résultent de ces réseaux et les réseaux s'avèrent généralement utiles au-delà du champ d'application et de la vie des projets.

Les programmes n'étaient généralement pas axés sur les besoins, en ce sens que les priorités et les objectifs politiques ne déterminent pas le portefeuille de projets. Les objectifs sont larges et n'ont pas de priorités clairement définies, permettant à des candidats d'affirmer que la plupart de leurs idées correspondent aux objectifs du programme. Plutôt que d'être axés sur les besoins de l'UE, la plupart des projets sont axés sur l'offre, résultant de l'intérêt spécifique des promoteurs éventuels.

Lutte contre la criminalité organisée: soutien financier, programme de prévention Hippocrate

2000/0304(CNS) - 28/06/2001 - Acte final

OBJECTIF : établir un nouveau programme d'encouragement, d'échanges, de formation et de coopération dans le domaine de la prévention de la criminalité : HIPPOCRATE. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 2001/515/JAI du Conseil établissant un programme d'encouragement, d'échanges, de formation et de coopération dans le domaine de la la prévention de la criminalité (Hippocrate). CONTENU : Ce nouveau programme est calqué sur d'autres programmes similiaires adoptés dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, en particulier les programmes OISIN, FALCONE, STOP et GROTIUS (voir CNS/2000/0220, 0339, 0340 et 0341). Le programme HIPPOCRATE, institué pour une période allant du 01.01.2001 au 31.12.2002, vise à encourager la coopération entre tous les organismes publics ou privés des États membres impliqués dans la prévention de la criminalité, organisée ou autre. Il est doté d'une enveloppe financière de 2 mios d'EUR pour cette période. Les pays candidats pourront participer au programme dans le but de se familiariser avec l'acquis CE dans ce domaine. D'autres pays tiers pourraient également y participer lorsque cela est de l'intérêt du projet. Cinq types d'actions seront co-financées dans le cadre de ce programme : la formation, les échanges et les stages, les études et la recherche, les rencontres et les séminaires et la diffusion des résultats obtenus. Des dispositions sont prévues en vue de déterminer les organismes pouvant bénéficier d'un co-financement (organismes publics ou privés impliqués dans les États membres dans la prévention de la criminalité). La Commission est chargée de la mise en oeuvre de ce programme en coopération avec les États membres et est assistée par un comité de programme composé de représentants des États membres. Pour sa mise en oeuvre, une double procédure comitologique est prévue : une procédure consultative pour l'adoption des mesures proposées et une procédure de gestion pour la fixation du programme annuel de travail et l'adoption d'actions spécifiques (organisées par les États membres et présentant un intérêt particulier par rapport aux priorités du programme ou à la coopération avec les pays candidats) ou complémentaires (mises au point par les États membres, telles que réunions d'experts ou autres actions de diffusion). Pour être éligibles, les projets devront associer au moins 3 États membres (ou 2 États membres de l'Union et un pays candidat). Des dispositions particulières de financement sont prévues en fonction du type d'actions proposées (en général, 70% de co-financement communautaire par action et 100% pour les actions considérées comme spécifiques ou complémentaires au sens de la décision). Un rapport annuel sur la mise en oeuvre du programme est également prévu pour le 31 juillet 2002. ENTRÉE EN VIGUEUR : 7 juillet 2001. La décision est applicable jusqu'au 31.12.2002.

Lutte contre la criminalité organisée: soutien financier, programme de prévention Hippocrate

2000/0304(CNS) - 29/11/2000 - Document de base législatif

OBJECTIF : établir un nouveau programme d'encouragement, d'échanges, de formation et de coopération dans le domaine de la prévention de la criminalité : HIPPOKRATES. CONTENU : Ce nouveau programme serait calqué sur d'autres programmes similaires adoptés dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, en particulier les programmes OISIN, FALCONE, STOP et GROTIUS, dont certains sont en cours de réexamen (voir CNS/2000/0220, 0339, 0340 et 0341). Le programme HIPPOKRATES, institué pour une période de deux à compter du 01.01.2001, viserait à encourager la coopération entre tous les organismes publics ou privés des États membres impliqués dans la prévention de la criminalité, organisée ou autre. Cinq types d'actions seraient co-financés dans le cadre de ce programme : la formation, les échanges et les stages, les études et la recherche, les rencontres et les séminaires et la diffusion des résultats obtenus. Des dispositions sont prévues en vue de déterminer les organismes pouvant bénéficier d'un co-financement (organismes publics ou privés impliqués dans les États membres dans la prévention de la criminalité). La Commission serait chargée de la mise en oeuvre de ce programme en coopération avec les États membres et serait assistée par un comité de programme composé de représentants des États membres. Pour sa mise en oeuvre, une double procédure comitologique serait prévue : une procédure consultative pour l'adoption des mesures proposées et une procédure de gestion pour la fixation du programme annuel de travail et l'adoption d'actions spécifiques considérées comme prioritaires. Le programme serait doté d'une enveloppe financière de 2 mio d'EUR du 01.01.2001 au 31.12.2002 et serait ouvert à la participation des pays candidats à l'adhésion. Pour être éligibles, les projets devraient associer au moins 3 États membres (ou 2 États membres de l'Union et un pays candidat). Des dispositions particulières de financement sont prévues en fonction du type d'actions proposées (en général, 70% de co-financement communautaire par action et 100% pour certaines actions considérées comme prioritaires ou spécifiques). Un rapport annuel sur la mise en oeuvre du programme est également prévu.

Lutte contre la criminalité organisée: soutien financier, programme de prévention Hippocrate

2000/0304(CNS) - 20/12/2006 - Document de suivi

Le présent document de travail de la Commission se concentre sur les activités du Forum européen sur la prévention du crime organisé au cours de l’ année 2005.

Il se concentre en particulier sur les points suivants :

- **fraude et contrefaçon des moyens de paiement** : la majorité des États membres indiquent que les investigations sur ce type de fraude commises via internet devraient être assurées par des unités spécialisées dans la traque de criminels on-line ;
- **prévention contre le terrorisme financé par le secteur non-marchand** : une attention particulière a été accordée aux vulnérabilités de certaines organisations non lucratives, en tant que systèmes permettant de financer le terrorisme ;
-

politique européenne en matière de PNR : de nombreux États membres indiquent qu'il existe un besoin urgent pour des règles communes en la matière. Le principal objectif concernerait la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et le contrôle des frontières. Il ne semble pas qu'il soit nécessaire de créer une agence centralisée au niveau européen en la matière mais plutôt un réseau européen chargé de gérer les données PNR pertinentes ;

- **éléments de preuves électroniques** : les échanges de vues ont principalement porté sur le cadre légal en matière de saisie et d'échanges de données utilisées en tant que « preuves », le rôle des autorités judiciaires durant la collecte des données et l'utilisation de ce type de preuves durant un procès. D'autres échanges ont porté sur les garanties en matière de protection des données ;
- **outils d'investigation** : la Commission a évoqué la possibilité de mettre en place une plate-forme centrale destinée à recueillir les besoins des États membres, à mettre en évidence les problèmes et les solutions et à développer des projets communs. Cette structure aurait une approche plutôt horizontale des problèmes et des politiques envisagées et serait différente des structures existantes ;
- **lutter contre le trafic d'être humains** : les principaux thèmes évoqués concernaient les causes originelles du phénomène et les possibilités de développer des collaborations avec les gouvernements des États membres et la société civile ;
- **partenariat public-privé** : des collaborations pourraient être mises en place, sous forme de partenariats public-privé, avec les régulateurs, les fournisseurs de services et les utilisateurs afin de renforcer la sécurité ;
- **mise en place d'un nouveau programme "Prévention et lutte contre le crime organisé" (2007-2013**) : les opinions exprimées dans ce domaine sont à considérer comme parts de l'évaluation *ex ante* menée en vue du nouvel instrument financier à venir.

Lutte contre la criminalité organisée: soutien financier, programme de prévention Hippocrate

2000/0304(CNS) - 05/04/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Margot KESSLER (PSE, D), le Parlement européen se rallie complètement à la position exprimée par sa commission des libertés publiques (se reporter au résumé précédent). En conséquence, la proposition est adoptée avec un seul amendement appelant la Commission à proposer d'ici 2001 une proposition cadre couvrant l'ensemble des initiatives visant au développement de l'ELSJ (Espace de liberté, de sécurité et de justice).

Lutte contre la criminalité organisée: soutien financier, programme de prévention Hippocrate

2000/0304(CNS) - 15/04/2005 - Document de suivi

Le présent document de travail de la Commission porte sur le Rapport 2004 et le plan de travail du forum européen pour la prévention de la criminalité organisée.

Le rapport note que le forum existe depuis 4 ans. Depuis lors, il a accompli son objectif en tant qu'outil européen de mise en réseau des acteurs impliqués dans la lutte contre le crime. Le forum a continué d'agir comme une plate-forme utile au débat portant sur cette problématique et a analysé des sujets divers portant sur la criminalité organisée. Ce forum a permis de regrouper un large éventail de parties concernées au niveau européen mais aussi national, régional et local.

En 2004, le forum a regroupé un grand nombre d'experts spécialisés dans le crime organisé, et ce en vue de les mettre en réseau. La justification du réseau est de procéder à un échange d'idées qui permettra de lancer des initiatives politiques.

Le forum a, avec succès, réussi à mobiliser un intérêt réel de la part des acteurs suivants : le secteur privé, les organisations non-gouvernementales, la magistrature, les universitaires, les organisations internationales et les États membres.

Le forum a poursuivi son activité en adoptant une approche visant à produire des résultats. Á cet effet, les ateliers du forum en 2004 se sont concentrés sur les sujets de réflexion suivants autour du crime organisé :

- les statistiques criminelles ;

- la protection des données et la conservation des données ;

- la fraude fiscale et le crime financier ;

- les biens culturels ;

- la traite des êtres humains ;

- le terrorisme et la criminalité organisée ;

- la contrefaçon et la piraterie.

Des ateliers semblables sont prévus en 2005 ; ils porteront, entre autre chose, sur les sujets suivants :

- une conférence à haut niveau sur le partenariat entre les secteurs public et privé ;

- l'exportation/importation des armes à feu ;

- les approches administratives du crime organisé

- la réunion des États membres sur les Balkans occidentaux ;

- la prévention du blanchiment de l’argent ;

- la protection des témoins ;

- le financement du terrorisme utilisant le secteur sans but lucratif.